

NORD-ISÈRE | Le Gouvernement a décidé de concentrer ses subventions sur l'aide à la conversion au détriment de l'aide au maintien

Coup de rabet pour l'agriculture bio



Baptiste Barral produit des légumes bio à Succieu et aux Éparres. Patrick Vacher est céréalier et éleveur à Brangues. Tous les deux perçoivent des aides au maintien et tous les deux estiment que ces aides sont nécessaires. Photos Le DL/Michel THOMAS et Jean-François SOUCHET

Patrick Vacher est agriculteur bio à Brangues. Il produit des céréales, qu'il transforme sur place en huile et farine. Il fait aussi de la viande, élevant sur place une vingtaine d'angus. Il s'est mis à l'agriculture biologique en 1999. À l'époque, en Nord-Isère, il était parmi les premiers. Jusqu'à présent, il percevait encore des subventions de l'État, appelées "aides au maintien de l'agriculture biologique". En 2018, c'est terminé. L'État va concentrer toutes ses subventions sur l'aide à la conversion à l'agriculture biologique, mais ne va plus arroser les agriculteurs bio déjà installés [lire ci-après].

Pour Patrick Vacher, c'est un problème : « J'ai 100 hectares et en pleine saison, nous sommes dix à travailler sur les parcelles. En agriculture conventionnelle, une seule personne en plus suffirait pour 100 hectares de céréales. L'agriculture bio nécessite plus de main-

d'œuvre. Mais avec les aides au maintien en moins, je ne pourrai pas embaucher autant de personnes, il faudra que je revoie tout mon mode de fonctionnement. »

Baptiste Barral, lui, produit des légumes et des céréales aux Éparres et à Succieu. « J'ai 1,5 hectare de légumes et 30 hectares de céréales, explique-t-il. Les aides au maintien sont calculées en fonction de la surface, donc moi, je ne touche pas grand-chose. En 2017, ça représentait 5 400 euros quand même. C'est une somme qui n'est pas négligeable. De mai à septembre, j'employais des salariés. Je ne pourrai plus me le permettre. »

« L'idée que le marché doit se suffire à lui-même est illusoire dans l'agriculture »

Pour le Gouvernement, s'il paraît important d'aider une entreprise qui se lance dans l'agriculture biologique, au

bout de cinq ans, les agriculteurs doivent pouvoir faire vivre leurs exploitations sans aide publique. C'est au marché de prendre le relais. « L'idée que le marché doit se suffire à lui-même est illusoire dans l'agriculture conventionnelle ou biologique, conteste Patrick Vacher. Le marché est trop instable. En deux ans, le cours du blé bio peut perdre les deux tiers de son prix. Or, les investissements d'un agriculteur se font sur la durée. Le marché de l'agriculture n'est pas comme les autres. »

« La filière bio se porte mieux que l'agriculture conventionnelle, alors c'est facile pour le Gouvernement de s'en prendre à nous, déplore Baptiste Barral. Si on imposait à n'importe quel secteur de l'agriculture conventionnelle la suppression de subventions, il y aurait le feu partout. C'est facile de taper sur nous, ça montre surtout un grand manque de courage. Le Gouvernement a lancé les

États généraux de l'alimentation pour savoir comment nourrir sainement la population. Il y a eu des ateliers, des réunions en Nord-Isère. Et de l'autre côté, il fragilise la filière bio. C'est à n'y rien comprendre... »

Pour l'agriculteur, les aides au maintien ne doivent en fait pas être considérées comme des subventions. « On les voit plutôt comme une rémunération pour services rendus. Nous n'utilisons pas de pesticides, nos activités ne nécessitent pas de dépolluer les sols et les eaux. Nous sommes un secteur à fort besoin de main-d'œuvre. Tout cela, ce sont des services rendus à la société. Si les aides disparaissent, on va devoir augmenter les prix de nos produits et c'est le consommateur de produits bio, qui paye déjà la dépollution des eaux via ses impôts, qui va encore supporter seul l'augmentation des prix. »

Marie ROSTANG

Pour la députée Monique Limon, « l'équation du gouvernement est bonne »

Monique Limon est la députée LREM de la 7^e circonscription de l'Isère. C'est elle qui a mené il y a quelques semaines les "États généraux de l'alimentation" dans le département.

→ Que pensez-vous du fait que l'État concentre ses aides sur la conversion des exploitations au bio au détriment des aides au maintien ?

« Au détriment, le mot est peut-être un peu fort. On aide les agriculteurs à s'installer en bio et je rappelle qu'on accorde un crédit d'impôt à ceux qui sont déjà installés [3 500 €, NDLR]. L'équation me semble bonne. À partir du moment où on a accompagné les agriculteurs à passer au bio, une fois instal-

lés, les exploitations devraient fonctionner seules. On estime que le nombre d'installations en bio va fortement augmenter dans les prochaines années. Il faut qu'on accompagne ce mouvement qui va dans le sens des attentes de la société. »

→ Pourtant, les agriculteurs qui bénéficiaient des aides au maintien considèrent qu'elles étaient très importantes...

« Peut-être y en a-t-il qui pensent ainsi mais j'ai aussi visité des exploitations qui fonctionnaient très bien et n'avaient pas besoin d'aides. Si au bout de cinq ans d'aides à l'installation les exploitations n'arrivent pas à fonctionner sans subventions, c'est peut-être qu'il y a d'autres

problèmes, qu'il faut revoir le mode de fonctionnement de l'exploitation. On souhaite que la filière bio se développe, le Gouvernement veut aller vers plus de bio, notamment dans la restauration collective des établissements scolaires. »

→ Les agriculteurs estiment que l'aide au maintien peut aussi être considérée comme une "rémunération pour service rendu". Qu'en pensez-vous ?

« Il peut être envisageable d'aider directement les agriculteurs dans leurs actions d'entretien de l'environnement. Payer ce travail, pourquoi pas ? Ça peut s'envisager. Mais subventionner pour subventionner, c'est non. »

Propos recueillis par M.R.